Flash info

La Défense, le 4 novembre 2025

Cher(e)s collègues,

Comme annoncé dans une publication précédente, voici la synthèse du sondage sur la mobilité réalisé par le SCPN en juillet dernier, auquel plus de 330 collègues ont répondu. Un tel sujet nous a semblé mériter une interrogation et le recueil d'expériences des collègues, afin de rappeler à nos autorités la réalité vécue par le CCD.

Le constat est sans appel : extrême faiblesse de l'accompagnement à la mobilité des commissaires par l'administration, coût financier à supporter (en moyenne le coût payé personnellement par un commissaire est de 2 500 euros par déménagement) célibat géographique ou perte d'emploi du conjoint ... Le dispositif est à repenser entièrement, car cette absence de soutien dans la mobilité a un impact majeur sur la baisse d'attractivité de trop nombreux postes.

Dresser un tel constat assorti de formules vagues sur les solutions ne serait pas suffisant ; ce document comprend donc des **propositions concrètes** formulées **par le SCPN (en pièce jointe)** et transmises au DGPN.

La vacance de nombreux postes ne trouvera pas de solution unique, s'agissant d'une réalité ancrée depuis des années dans le corps, mais si l'on souhaite améliorer la mobilité du CCD, le préalable est un accompagnement digne de ce nom.

De la même façon, le SCPN appelle de ses vœux depuis bien longtemps une définition des parcours de carrières (certains s'étonnent de leur disparition, mais ont-ils jamais existé pour les commissaires ?) La DRHFS souhaite nous présenter très prochainement la "charte de gestion" pour le CCD. Le SCPN se montrera exigeant en la matière afin que la construction des carrières par le développement des compétences prime sur une simple gestion quantitative, voire sur des décisions arbitraires pour attribuer les postes.

Inutile de multiplier les livres blancs ou autres boîtes à propositions pour améliorer la gestion du corps ; il faut en responsabilité ne pas se priver de s'interroger sur nos cœurs de métiers, cesser de repenser trop régulièrement les structures ou organigrammes en créant *ex nihilo* de nouvelles fonctions dictées par un agenda politique (alors que celles existantes peinent à trouver preneurs) et respecter la nomenclature ou la modifier lorsqu'elle ne paraît plus adaptée pour certains postes.

La réévaluation à la hausse des nomenclatures qui a été souhaitée il y a quelques années, était certes animée de bonnes intentions (l'enfer en est pavé) notamment celle de générer des candidatures, mais on constate aujourd'hui que le résultat n'est pas au rendez-vous.

Participer au dialogue social a cela d'intéressant qu'il permet de constater que le non-respect de l'ancienneté ou des parcours qui peut parfois être dénoncé, est également à géométrie variable, permettant ainsi de combler ponctuellement des postes vacants mais contribuant *de facto* à l'illisibilité des parcours et carrières.

L'effort sera donc collectif afin d'aboutir à une gestion plus efficiente, plus lisible du CCD et ainsi redonner du sens au quotidien dans l'exercice de nos fonctions.

Enfin, nous avons pris connaissance du premier rapport d'évaluation de la réforme de la Police nationale qui vient d'être remis au DGPN (réforme votée par toutes les organisations syndicales, sans même de déclaration préalable pouvant exposer une vision différente ou critique). Cette évaluation, que le SCPN sollicite depuis le début, contient des propositions d'adaptations, de correctifs à apporter (conduite du changement, gestion de l'information, adaptation des structures ...) dont l'application ne doit pas attendre une nouvelle évaluation inter-inspections en 2026.

Vous pouvez compter sur le SCPN pour un syndicalisme responsable et constructif, mais également déterminé et accrocheur lorsqu'il le faut, considérant que jouer les Cassandre ne servirait pas le CCD alors que le corps a déjà été maintes fois éprouvé.

Le Secrétariat Général du SCPN

Secrétaire général	1er secrétaire général adjoint	Secrétaire générale adjointe	Secrétaires généraux adjoints
Frédéric LAUZE 01 49 67 02 40/41 06 76 61 60 31 frederic.lauze@le-scpn.fr	**Michel CHABALLIER** 01 49 67 02 42 06 11 50 27 45 michel.chaballier@le-scpn.fr	**Anouck FOURMIGUE** 01 49 67 02 40/41 06 70 69 83 16 anouck.fourmigue@le-scpn.fr	**David MOREIRA** 06 98 29 72 20 **Laura ABRAHAMI** 06 38 73 13 63

Pour nous rejoindre ou nous renouveler votre confiance, vous pouvez adhérer en ligne dans la rubrique « *cotisation en ligne* » sur le site du SCPN (https://le-scpn.fr/), ou envoyer un chèque à l'adresse suivante : SCPN - 1 et 2 Square Henri Régnault - Tour Gambetta - 92400 COURBEVOIE - La Défense 6. Pour rappel, lorsque vous adhérez, en plus de vous faire représenter pour vous défendre et vous protéger, vous bénéficiez aussi d'une protection juridique que nous sommes les seuls à proposer.